COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2023

<u>OBJET</u>: APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL <u>Délibération n° 29/2023</u>

Le Maire présente à l'Assemblée le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, qui s'est déroulé le 20 mai 2023.

Celui-ci n'appelant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Unanimité

<u>OBJET</u>: ELABORATION DU PLU: CHANGEMENT DE BUREAU D'ETUDES Délibération n° 30/2023

- VU les délibérations du 3 novembre 2017 et du 7 décembre 2017 portant élaboration du Plan local d'Urbanisme, et notamment sur le choix des bureaux d'études,
- VU les derniers échanges avec M. Jean-Claude TYRODE, chargé de l'élaboration du règlement du PLU, conformément aux délibérations précitées,
- CONSIDERANT que les éléments fournis par M. Jean-Claude TYRODE pour l'élaboration du PLU sont incomplets, voir erronés,
- CONSIDERANT que le calendrier établi au début de l'étude n'est pas respecté, et qu'un retard important a été pris, ce qui entraîne des difficultés lors de certains dossiers d'urbanisme

Le Maire informe le Conseil Municipal que, d'un commun accord avec M. Jean-Claude TYRODE, il a été décidé de mettre fin à cette collaboration.

Il est donc nécessaire de confier l'élaboration du PLU à un nouveau bureau d'études.

Le Maire présente donc à l'Assemblée la proposition de l'Institut des Territoires, pour un montant total de 38 650€HT, soit 46 380€TTC, détaillée comme suit :

- Rapport de présentation : 10 900€HT

- ⇒ Étude sols pollués
- ⇒ Étude nuisance gare/ligne SNCF
- ⇒ Étude du développement urbain sur les 20 dernières années
- ⇒ Étude de capacité eau et assainissement

- Études optionnelles : 8 300€HT

- ⇒ Étude fréquentation gare
- ⇒ Étude du tissu résidentiel
- ⇒ Étude sur les dents creuses

- ⇒ Étude sur le développement des communes riveraines
- ⇒ Étude sur les marqueurs esthétiques des constructions

- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : 6 500€HT

- ⇒ Rédaction du PADD à partir des directives du Conseil Municipal

Concertation avec la population : 4 500€HT

- ⇒ Animation de la concertation populaire réglementaire
- ⇒ Animation d'action de concertation populaire renforcée (optionnel)

Zonage et règlement du PLU : 5 950€HT

- ⇒ Réalisation du zonage et des cartes réglementaires
- ⇒ Réalisation des règlements de zone

Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : 2 500€HT

⇒ Prise en compte des problématiques liées à l'application du ZAN

Après en avoir délibéré, et considérant la nécessité d'avancer sur l'élaboration du PLU de la Commune, le Conseil Municipal accepte l'offre présentée par l'Institut des Territoires détaillées ci-dessus, et autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir. Le Maire est également chargé de solliciter les différents organismes pour obtenir d'éventuelles subventions.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune à l'article 202 opération n° 283 « Transformation du POS en PLU ».

Unanimité

OBJET : ELABORATION DU PLU : AVENANT RELATIF À LA MISE A JOUR DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Délibération n° 31/2023

VU les délibérations du 3 novembre 2017 et du 7 décembre 2017 portant élaboration du Plan local d'Urbanisme, et notamment sur le choix des bureaux d'études,

VU les études déjà réalisées par le bureau Sciences Environnement pour l'élaboration du PLU de la Commune,

CONSIDERANT que certaines données nécessitent une mise à jour au regard de ka parution de nouvelles bases de données et/ou de l'actualisation de documents officiels,

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'avenant établie par le bureau Sciences Environnement :

- Tranche ferme : 795€HT

- Risques:
 - ⇒ Actualisation du PGRI Rhône-Méditerranée 2022-2027
 - ⇒ Actualisation de la carte du retrait-gonflement des argiles 2020
- Ressources en eau :
 - ⇒ Actualisation des données quantitatives (débit)

- Tranche optionnelle : 1 060€HT

- Option n° 1 :
 - □ Intégration des risques technologiques et nuisances à l'état initial de l'environnement
- Option n° 2
 - ⇒ Participation à une réunion

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide de valider la proposition d'avenant de la société Sciences Environnement, y compris les deux options proposées, pour un montant total de 1 855€HT, soit 2 226€TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune à l'article 202 opération n° 283 « Transformation du POS en PLU ».

Unanimité